



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
26/09/2023

Date d'affichage :  
26/09/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 14

**OBJET :**

**SMIRTOM : point d'apport  
volontaire du verre**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20231003-192023-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, Philippe PELLÉ pouvoir à Christian BOUCLY ; Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY*

*Absente: Véronique PARENT*

*Le quorum est atteint.*

*Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance*

Vu le courrier en date du 4 août 2023 relatif à la possibilité d'ajouter des points d'apport volontaire (PAV) verre dans les communes,

Considérant que le SMIRTOM va débiter le renouvellement de son parc de PAV permettant de remplacer les anciens PAV par des PAV accessibles PMR et insonorisés,

Considérant que l'implantation de nouveaux points d'apport volontaire permettrait de réduire les coûts liés à la collecte,

Il s'agit de trouver un ou plusieurs emplacements supplémentaires pour l'implantation de PAV sur la commune, le PAV verre situé rue des Bruyères resterait à sa place mais serait remplacé par une version insonorisée et accessible PMR.

Après discussion, le Conseil municipal est favorable à l'implantation de PAV supplémentaire (s) mais l'emplacement reste à déterminer.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Brahim MOHA

